

**DÉCLARATION
DU SOMMET DE L'UNION AFRICAINE SUR LE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE**

Doc. Ex.CL/379 (XII)

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis à la dixième session ordinaire de notre Conférence du 31 janvier au 2 février 2008, à Addis-Abeba (Ethiopie) sur le thème de l'industrialisation de l'Afrique,

Rappelant les objectifs fixés pour le développement socio-économique accéléré dans le Traité instituant la Communauté économique africaine, l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Programme et le Plan stratégique de la Commission de l'UA.

Réaffirmant notre engagement à considérer le 21^{ème} siècle comme un siècle de changement rapide pour l'Afrique, à éradiquer la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de nos populations d'ici 2015.

Ayant à l'esprit la nécessité de résoudre le paradoxe de la pauvreté généralisée en Afrique alors que notre continent est riche en ressources naturelles.

Conscients du lien solide entre l'industrialisation, la croissance économique rapide et le développement.

Désireux de transformer l'Afrique d'une économie productrice de matières premières en une économie industrielle à valeur ajoutée.

Prenant note du fait que, malgré les efforts déployés jusqu'ici, la part de l'Afrique dans la production industrielle est inférieure à un pour cent (1%).

Tenant compte du Programme de développement spatial du NEPAD.

Résolus à tirer les enseignements des expériences des économies industrielles émergentes

1. **Approuvons** le Plan d'action de la première session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Industrie de l'UA (CAMI) sur le développement industriel de l'Afrique, et
2. **Nous engageons à :**
 - accélérer le rythme du développement industriel, spécialement la transformation des ressources naturelles en produits à forte valeur ajoutée ;
 - adopter des politiques et des programmes pour la transformation des ressources naturelles et une valeur ajoutée plus grande en Afrique ;
 - promouvoir le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures lourdes ;

- augmenter l'investissement dans la science et la technologie, la mise en valeur du capital humain, avec un accent sur la formation technique, pour promouvoir la productivité et la compétitivité industrielles ;
 - mettre en commun les ressources et échanger les connaissances et les compétences dans les domaines de la technologie industrielle, de la gestion, de la planification et de la production ;
 - mettre en place et renforcer des cadres juridiques et industriels pour la promotion des entreprises industrielles africaines aux niveaux national, régional, continental et international ;
 - renforcer les institutions et agences africaines de recherche-développement industrielle pour élaborer des approches et programmes novateurs pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;
 - encourager les Africains de la diaspora à accroître leur contribution au développement industriel de l'Afrique ;
 - accélérer la création de la Banque africaine d'investissement et la promotion des marchés de capitaux régionaux et continentaux africains ;
 - réaliser l'harmonisation des droits des affaires africains ;
 - prendre les mesures nécessaires au niveau national pour mettre en œuvre le Plan d'action.
3. **Demandons** à la Commission de l'UA, aux Communautés économiques régionales et aux partenaires de développement de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre du Plan d'action ;
 4. **Réaffirmons** notre ferme engagement aux principes de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'État de droit, de la responsabilité, d'une saine gestion macroéconomique qui sont nécessaires pour le développement accéléré de nos pays ;
 5. **Réitérons** notre engagement à la promotion des marchés régionaux qui sont nécessaires pour la réalisation des économies d'échelle dans la production de produits industriels en Afrique ;
 6. **Nous engageons** à développer et à promouvoir la coopération et le partenariat industriel avec les économies industrielles émergentes au profit des deux parties ;
 7. **Demandons** aux partenaires de développement d'adopter des politiques et des mesures visant à encourager leurs entreprises à accroître l'investissement dans la transformation locale des ressources naturelles du continent en Afrique ;
 8. **Demandons**, en outre, aux Etats membres de payer leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et à la communauté internationale de renforcer le mandat et les moyens de l'ONUDI pour lui permettre d'être une institution efficace pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;

9. **Invitons** l'ONUDI à renforcer sa présence en Afrique, en mettant en œuvre un programme équilibré au niveau régional et plus axé sur l'Afrique ;
10. **Demandons** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les institutions concernées de préparer et de nous soumettre pour examen, tous les deux (2) ans, des rapports d'activité sur l'état de l'industrialisation en Afrique et la mise en œuvre du Plan d'action.



2008

Au Summit Declaration on Africa's Industrial Development - Doc. Ex.CI/379(Xii)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/265>

Downloaded from African Union Common Repository